

# AUDY & ASSOCIÉS

société de commissariat aux comptes  
membre de la compagnie régionale de Paris



## Jean-Pierre Audy

commissaire aux comptes  
associé-gérant

## Isabelle Sene

commissaire aux comptes  
associée

COPIE

ASSOCIATION LES BONS ENFANTS  
27 faubourg de Montbéliard

90000 BELFORT

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2010

### Siege social

19, avenue de Messine  
75008 PARIS

Téléphone + 33 (0)1 42 89 36 48

Télécopie + 33 (0)1 42 89 36 51

site internet : [www.audyassocies.com](http://www.audyassocies.com)

email : [info@audyassocies.com](mailto:info@audyassocies.com)

### Bureau

4, place de la Fontaine  
19250 MEYMAC

Téléphone + 33 (0)5 55 46 19 19

Télécopie + 33 (0)5 55 95 29 84



association technique de  
commissaires aux comptes  
et d'experts-comptables

**ASSOCIATION LES BONS ENFANTS  
27 faubourg de Montbéliard**

**90000 BELFORT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux sociétaires,

en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « les bons enfants », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été préparés par la direction générale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. Justifications de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

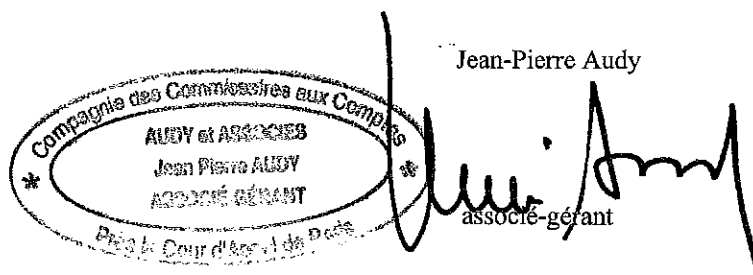
### 3. Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière et morale de l'association et dans les documents adressés aux sociétaires.

A Paris,  
le 7 avril 2011

Jean-Pierre Audy  
associé-gérant



The image shows a professional stamp of the firm 'AUDY et ASSOCIES' and a handwritten signature. The stamp is oval-shaped and contains the following text: 'Compagnie des Commissaires aux Comptes' at the top, 'AUDY et ASSOCIES' in the center, 'Jean Pierre AUDY' below that, and 'Associé-gérant' at the bottom. There are two small asterisks on either side of the central text. Below the stamp, the text 'Paris le Cour d'Appel de Paris' is partially visible. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Pierre Audy'. Below the signature, the text 'associé-gérant' is printed.

en annexe :

- comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010



## ANNEE 2010

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	491 225.98	498 725.98
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	654 738.87	578 049.58
Report à nouveau	128 818.71	213 156.20
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-88 192.92	-7 648.20
Subventions d'investissement	1 035 998.15	909 901.17
Provisions réglementées	165 771.14	112 925.28
<b>Total 1</b>	<b>2 388 359.93</b>	<b>2 305 110.01</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	203 596.99	91 857.23
<b>Total 2</b>	<b>203 596.99</b>	<b>91 857.23</b>
Comptes de liaison (3)		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 578 919.64	1 694 963.49
Emprunts et dettes financières diverses	612 866.90	643 395.48
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	267.30	267.30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 116.48	298 921.72
Dettes fiscales et sociales	566 285.17	552 517.50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 305.95	7 947.08
Autres dettes	3 811.21	2 214.37
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	23.50	
<b>Total 4</b>	<b>3 139 596.15</b>	<b>3 200 226.94</b>
Ecart de conversion passif (5)		
<b>Total général (1+2+3+4)</b>	<b>5 731 553.07</b>	<b>5 597 194.18</b>

ANNEE 2010

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)		4 907 186.06	4 837 402.92
	<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>	4 907 186.06	4 837 402.92
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits		47 551.47	62 121.17
	<b>Total 1</b>	4 954 737.53	4 899 524.09
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variations de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stocks			
Autres achats et charges externes		1 086 001.58	1 118 111.59
Impôts, taxes et versements assimilés		292 587.32	277 065.65
Salaires et traitements		2 291 755.32	2 211 240.71
Charges sociales		964 415.90	927 165.83
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		270 977.65	261 526.40
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions sur risques et charges		111 739.76	36 000.00
Autres charges		15 321.78	13 411.88
	<b>Total 2</b>	5 032 799.31	4 844 522.06
	<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	-78 061.78	55 002.03
Quotes-parts sur opérations faites en commun : bénéfice ou perte transférée (3)		5 541.09	6 015.40
Quotes-parts sur opérations faites en commun : perte ou bénéfice transféré (4)			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participation			
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		514.96	349.83
Autres intérêts et produits assimilés		15 608.79	31 957.11
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change		80.00	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total 5</b>	16 203.75	32 306.94
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		77 715.74	82 133.36
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total 6</b>	77 715.74	82 133.36
	<b>2. RESULTAT FINANCIER (5-6)</b>	-61 511.99	-49 826.42
	<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)</b>	-134 032.68	11 191.01

## ANNEE 2010

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		20 920.00	9 350.00
Produits exceptionnels sur opération de capital		77 765.62	55 512.73
Reprises sur provisions		2 982.14	2 018.06
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Transferts de charges			
	<b>Total 7</b>	101 667.76	66 880.79
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			720.00
Charges exceptionnelles sur opération de capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions		55 828.00	85 000.00
Engagement à réaliser sur ressources affectées			
	<b>Total 8</b>	55 828.00	85 720.00
	<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)</b>	45 839.76	-18 839.21
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)			
	<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)</b>	5 078 150.13	5 004 727.22
	<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)</b>	5 166 343.05	5 012 375.42
	<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	-88 192.92	-7 648.20

*Association  
Les Bons Enfants*

**Association "Les Bons Enfants"**  
27, Faubourg de Montbéliard  
90000 Belfort

**ANNEXE 2010**

**Préliminaire**

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010**

**Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels**



## NOTE N°1

Annexe au bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2010** dont le total est de **5.731.553,07 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de **88.192,92 euros**.

### **Faits caractéristiques de l'exercice**

#### 1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

### **Méthodes et règles d'évaluation**

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

#### **Créances & dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Produits**

En conformité avec le décret n° 2001-388 du 04 mai 2001 et de loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à l'allocation personnalisée d'autonomie les produits issus de la tarification, c'est-à-dire les frais de séjour définitif et temporaire, les forfaits soins et les forfaits dépendances sont dorénavant comptabilisés dans des sous compte de la classe 73... intitulée dotations et produits de la tarification.

## **Autres informations**

Les engagements de l'Association en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à **180.531,95 euros** au 31 décembre 2010 ; ils sont provisionnés à hauteur de **180.531,95 euros** dans les comptes annuels. Cette provision concerne l'ensemble des salariés de l'association.

## **Droit Individuel à la Formation**

Les droits acquis au titre du DIF, par l'ensemble des salariés au 31/12/2010, représentent un volume de **5.425 heures**.

### NOTE N° 2

#### FOND ASSOCIATIF

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

Le fonds associatif est constitué par :

- Fonds de Dotation	94.444,56
- des Subventions d'Equipements	369.340,98
- des Donations	27.440,44
<b>Soit un total de</b>	<b>491.225,98</b>

## NOTE N° 3

**ETAT DES PROVISIONS**

(Cf. article 24.2 du décret du 29 novembre 1983)

Nature des Provisions	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
<b>Pour Risques</b>				
Pour litiges	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour Risque Taux Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'Hypothèques	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prov. pour Risques Sous total 1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour Charges</b>				
Indemnités Départ Retraite	85 847,23	84 739,76	0,00	170 586,99
Travaux	0,00	27 000,00	0,00	0,00
Autres Charges personnel	6 010,00	0,00	0,00	6 010,00
<b>Prov. pour Charges Sous total 2</b>	<b>91 857,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 857,23</b>
<b>TOTAL I (1+2)</b>	<b>91 857,23</b>	<b>111 739,76</b>	<b>0,00</b>	<b>203 596,99</b>
<b>Pour Dépréciations</b>				
Immob. Corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immob. Financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur Mob. de Placement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 857,23</b>	<b>111 739,76</b>	<b>0,00</b>	<b>203 596,99</b>

Dotations & Reprises d'Exploitation  
Dotations & Reprises Financières

111 739,76	0,00
0,00	0,00

## NOTE N° 4

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais de Premier Etablissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciel	19 384,50	0,00	0,00	19 384,50
<b>TOTAL 1</b>	<b>19 384,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 384,50</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Constructions	857 657,58	71 902,23	0,00	929 559,81
Constructions s/sol autrui	56 355,91	28 611,56	0,00	84 967,47
Matériel et Outillage	134 735,29	5 808,90	0,00	140 544,19
Matériel de cuisine	198 862,80	15 285,50	0,00	214 148,30
Aménagements installations	567 221,06	96 055,52	0,00	663 276,58
Matériel de Transport	75 630,84	12 531,89	0,00	88 162,73
Matér. de Bureau et informatique	147 728,26	7 569,22	0,00	155 297,48
Mobilier	228 770,93	11 781,69	0,00	240 552,62
Autres Immobil. Corporelles	100 682,70	2 074,93	0,00	102 757,63
Matériel médical	185 270,03	19 356,21	0,00	204 626,24
<b>TOTAL 2</b>	<b>2 552 915,40</b>	<b>270 977,65</b>	<b>0,00</b>	<b>2 823 893,05</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 572 299,90</b>	<b>270 977,65</b>	<b>0,00</b>	<b>2 843 277,55</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DOTATIONS</b>		<b>270 977,65</b>		

## NOTE N° 5

**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**  
(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Virements de Postes à Postes	Diminutions par virements de Postes à Postes	Cessions Mises Hors Service	Valeurs brutes en fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciel	19 384,50	0,00	0,00	0,00	19 384,50
<b>TOTAL I</b>	<b>19 384,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 384,50</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Terrains	228 673,53	0,00	0,00	0,00	228 673,53
Constructions	2 834 472,62	52 000,20	0,00	0,00	2 886 472,82
Construction sol d'autrui	627 316,71	44 168,17	0,00	0,00	671 484,88
Matériel et Outillage	170 876,31	3 243,73	0,00	0,00	174 120,04
Aménagements installations	1 451 061,07	160 851,36	0,00	0,00	1 611 912,43
Matériel de cuisine	302 347,22	17 335,94	0,00	0,00	319 683,16
Matériel de Transport	125 593,98	0,00	0,00	0,00	125 593,98
Matér. de Bureau et informatique	165 963,04	4 833,51	0,00	0,00	170 796,55
Mobilier	307 460,16	24 838,67	0,00	0,00	332 298,83
Autres Immobil. Corporelles	111 475,28	0,00	0,00	0,00	111 475,28
Matériel médical	310 383,99	2 232,00	0,00	0,00	312 615,99
Construction en cours	338 107,32	0,00	0,00	0,00	338 107,32
<b>TOTAL II</b>	<b>6 973 731,23</b>	<b>309 503,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 283 234,81</b>
<b>Immobilisations Financières</b>					
Autres titres immobilisés	68,60	0,00	0,00	0,00	68,60
Prêts	51 081,00	9 555,00			60 636,00
Autres Immob. Financières	13 165,24				13 165,24
<b>TOTAL III</b>	<b>64 314,84</b>	<b>9 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 869,84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 057 430,57</b>	<b>319 058,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 376 489,15</b>

(Cf. article 24.7 du décret du 29 novembre 1983)

### 1) CREANCES

	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>			
Autres Titres Immob.	0,00	0,00	0,00
Prêts	60 636,00	0,00	60 636,00
Autres	13 165,24	0,00	13 165,24
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Créances clients et cptes rattachés	34 168,02	54 216,84	
Autres Créances	54 116,10	54 116,10	
Valeurs Mobilières Plac.	41 283,40	41 283,40	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>203 368,76</b>	<b>149 616,34</b>	<b>73 528,24</b>

### 2) DETTES

	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et Dettes	1 989 212,80	160 422,86	679 612,82	1 149 177,12
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	361 116,48	361 116,48		
Dettes Fiscales & Sociales	566 285,17	566 285,17		
Dettes sur Immobilisations & Comptes rattachés	16 305,95	16 305,95		
Autres dettes	3 811,21	3 811,21		
Fonds reçus des Résidants	197 233,67	197 233,67		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 133 965,28</b>	<b>1 305 175,34</b>	<b>679 612,82</b>	<b>1 149 177,12</b>

NOTE N° 7

**CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR**

(Cf. article 23 du décret du 29 Novembre 1983)

Intérêts sur Emprunts	5 340,07
Fournisseurs, factures non parvenues	53 336,83
Congés à payer	171 297,98
Charges sur congés à payer	90 337,85
Clients avoir à établir	566,82
OETH à payer	6 131,00
Prime de précarité	930,74
<b>Total Charges à Payer</b>	<hr/> <b>327 941,29</b>
Forfaits Soins à recevoir	0,00
Frs avoir à recevoir	993,04
Pensions à recevoir	0,00
Produits à recevoir	7 150,00
Intérêts courus à recevoir	9 427,99
<b>Total Produits à Recevoir</b>	<hr/> <b>17 571,03</b>

NOTE N° 8

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance :	32 255,48
Produits constatés d'avance :	23,50

**NOTE N° 9**

**DISPONIBILITÉS**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale pour un montant de **1.019.822,83** dont **41.283,40** en sicav de trésorerie et **800.000,00** en certificat de dépôt négociable.

**NOTE N° 10**

**GARANTIES RECUES SUR EMPRUNTS**

TYPES DE GARANTIES	Montants
Garanties Départementales Résidence Pierre BONNEF	198 183,72
Garanties Départementales Extension Résidence Pierre BONNEF	300 000,00
Garanties Départementales Extension et réhabilitation VAUBAN	250 000,00
Garanties Municipales Résidence Pierre BONNEF	533 571,56
Garanties Municipales Extension Résidence Pierre BONNEF	400 000,00
Garanties Municipales Extension et réhabilitation VAUBAN	250 000,00
Garanties Départementales Extension et réhabilitation VAUBAN	290 000,00
Garanties Municipales Extension et réhabilitation VAUBAN	290 000,00
<b>TOTAL EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>2 511 755,28</b>

**GARANTIES DONNEES**

TYPES DE GARANTIES	Montants Dettes	Montants Sûretés
Hypothèques	182 938,82	182 938,82
<b>TOTAL SURETES</b>	<b>182 938,82</b>	<b>182 938,82</b>

**NOTE N° 11**

**Effectif au 31 décembre 2010**

Cadres	5
Cadres art. 36	5
Agents de maîtrise	16
Employés	64

**Note N° 12**

Information prévue par l'article 20 de la loi du 23/05/2006 relative aux rémunérations des quatre plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi qu'à leurs avantages en nature :

Rémunérations brutes : 253.863,97 €  
dont avantages en nature : 8.730,54 €



### Note N° 13

Les bénévoles qui interviennent au sein des établissements pour offrir à nos résidents un complément de vie sociale et culturelle, représente un volume horaire annuel d'intervention d'environ 1800 heures par an. Si on valorise ces heures au taux horaire d'une animatrice salariée cela représenterait un coût total salarial charges comprises de 26 800,00 euros.

### Note N° 14

La provision pour renouvellement des immobilisations comprend un montant de 85.000,00 euros pour l'équipement en 2011 d'un groupe électrogène pour la résidence VAUBAN, un montant de 36.828,00 pour le renouvellement en 2011 d'un bus de l'accueil de jour et un montant de 19.000,00 euros pour l'équipement en 2011 de fauteuils gériatriques dans les chambres médicalisées du 1<sup>er</sup> étage de la résidence VAUBAN.

Une provision d'un montant de 20.875,00 pour l'achat en 2009 d'un bus était déjà dans les comptes au 01 janvier 2010. Ces provisions font ensuite l'objet d'une reprise, tous les ans sur la durée d'amortissement du bien en question.

